

## Quelle



## famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent  
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

## La scolarité des familles au Québec en 2016

Aujourd'hui, pour bon nombre de personnes, il importe d'avoir une formation et d'obtenir un diplôme par le biais d'un établissement d'enseignement. Cette tendance se confirme par la proportion de plus en plus faible de la population n'ayant aucun diplôme : alors qu'au Québec, en 1990, 38 % de la population présentait ce profil, en 2012, c'était le cas d'un peu moins de 14 % (Gauthier, 2014).

La place et l'importance de l'éducation comme déterminant des conditions de vie participent à moduler les parcours des familles et des personnes qui les composent, et ce, à plusieurs égards. À l'échelle individuelle, l'allongement des parcours scolaires a notamment pour effet de modifier le calendrier de l'entrée dans la parentalité, la fin des études correspondant souvent à un préalable à la naissance d'un premier enfant (Bingoly-Liworo et Lapierre-Adamcyk, 2006 : 105 ; Ministère de la Famille, 2017a : 4). Le niveau de scolarité figure aussi parmi les facteurs qui influencent la manière de vivre la parentalité. Par exemple, une étude menée en 2015 révèle que les parents plus diplômés sont plus stressés, se sentent moins efficaces, s'imposent davantage de pression et ont un plus grand besoin en informations, autant au sujet de leur rôle que sur le développement des enfants, que les parents qui sont moins diplômés (Lavoie et Fontaine, 2016 : 74, 117).

Par ailleurs, certaines recherches établissent des liens entre le niveau de scolarité des parents et le développement de leurs enfants (Simard et coll., 2018 : 53). En effet, le niveau de scolarité est associé à certaines pratiques parentales positives, comme de faire la lecture et de raconter des histoires aux enfants. Cette activité, notamment parce qu'elle favorise l'éveil à la lecture, est

considérée essentielle au développement des enfants et à leur réussite scolaire<sup>1</sup> (Lavoie et Fontaine, 2016 : 50). Ainsi, les enfants dont les parents se sont adonnés à cette activité sur une base quotidienne alors qu'ils étaient en bas âge sont moins vulnérables dans l'un ou l'autre des domaines de leur développement, en particulier ceux liés au langage et à la communication, soit « Développement cognitif et langagier » et « Habiletés de communication et connaissances générales » (Lavoie et coll., 2019 : 112 ; Neill, Desrosiers, Ducharme et Gingras, 2006 : 156). D'ailleurs, une enquête récente indique que la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement diminue à mesure que le niveau de scolarité des parents augmente (Lavoie et coll., 2019 : 103).

Plus précisément, le niveau de scolarité des mères a des effets particuliers sur le développement des enfants (Desrosiers, 2013 : 2 ; Desrosiers, Tétreault et Boivin, 2012 : 5 ; Seabrook et Avison, 2015 : 80). Il contribue notamment au développement des capacités langagières des tout-petits : les mères plus scolarisées parlent davantage à leurs enfants et leur adressent un discours plus favorable au développement du langage (Hoff, 2013 : 6). Le niveau de scolarité des mères est d'ailleurs une dimension utilisée pour évaluer le statut socioéconomique et le niveau de défavorisation de certaines populations, car elle a une influence reconnue sur la réussite éducative des enfants (Ministère de l'Éducation, 2003 ; Pelletier et Rheault, 2005 : 1-2). Cela permet de cibler les familles vivant dans des zones de défavorisation afin de mieux les soutenir.

Dans ce contexte, il est d'autant plus pertinent de s'intéresser aux familles québécoises sous

## Table des matières

Introduction .....	1
Familles avec enfants et scolarité en 2016 : quelques constats .....	2
Évolution depuis 2006 : une scolarité en progression surtout chez les mères .....	5
Un niveau de scolarité qui varie selon l'origine culturelle .....	6
Niveau de scolarité et contribution au revenu familial .....	8
En résumé .....	10
Bibliographie .....	10
Notions, définitions et particularités des données .....	12

l'angle de la scolarité des parents. Les données choisies pour mener à bien les analyses réalisées dans le cadre de ce bulletin proviennent du Recensement du Canada de 2016. L'univers de référence auquel elles se rapportent est la famille de recensement, telle qu'elle est définie par Statistique Canada. Cette définition s'appuie sur la corésidence de personnes au sein d'un même ménage et exclut celles qui résident à l'extérieur du domicile le jour du recensement<sup>2</sup>.

Les données présentées dans ce bulletin concernent les 1 285 375 familles avec enfants recensées au Québec en 2016. De ce nombre, les couples de même sexe ont été exclus pour qu'il soit possible de comparer les niveaux de scolarité des pères et des mères au sein d'un couple et de se pencher sur les liens entre le niveau de scolarité de la mère

1 En complément, Knighton et Mirza (2002 : 29) notent que les parents plus instruits transmettent des aptitudes et des valeurs propices à la réussite, s'impliquent plus dans les études de leurs enfants et ont des attentes plus élevées quant à la réussite scolaire. Ils révèlent aussi que le niveau de scolarité des parents exerce une influence plus importante que le revenu sur la réussite et la poursuite d'études postsecondaires des enfants. Sur cette question, voir aussi Kamanzi et Doray (2015 : 47 et 57).

2 L'ensemble des notions et des définitions utilisées dans ce bulletin figure en fin de document.

et sa contribution aux revenus d'emploi de la famille<sup>3</sup>. Soulignons ici qu'il est toujours question de familles avec enfant *à la maison*, même si la précision n'apparaît pas directement dans le texte.

Afin de mesurer le niveau de scolarité des familles, la classification utilisée aux fins du Recensement de 2016 est celle du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu. Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès et elle est basée sur les réponses aux questions sur les titres scolaires obtenus. La hiérarchie générale utilisée (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers; diplôme collégial; certificat, diplôme ou grade universitaire) pour dériver cette variable est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études menant aux titres scolaires en question. Dans le cadre de ce bulletin, une catégorisation en six niveaux quant au plus haut diplôme obtenu a été retenue: aucun diplôme, diplôme de niveau secondaire, diplôme d'études collégiales de deux ans ou

moins (préuniversitaire), diplôme d'études collégiales de plus de deux ans (technique), diplôme universitaire de premier cycle et diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycles (ou cycles supérieurs). La catégorie « aucun diplôme » regroupe les personnes n'ayant pas complété minimalement le diplôme d'études secondaires (DES).

Précisons par ailleurs que la catégorisation retenue pour aborder les études de niveau secondaire inclut les DES, mais aussi ceux qui mènent à certains métiers comme les diplômes d'études professionnelles (DEP). Dans les données, il est donc impossible de faire la distinction entre un DES et un DEP, qui ne renvoient pas aux mêmes possibilités d'emploi et donc aux mêmes conditions de vie. Par exemple, une personne possédant un DEP en électricité a davantage de chances d'occuper un emploi bien rémunéré qu'une personne possédant un DES.

Un portrait de la situation en 2016, en fonction du niveau de scolarité atteint par les deux

parents et de l'âge des enfants, est d'abord présenté pour toutes les familles avec enfants du Québec. Ensuite, considérant que les Québécoises sont désormais plus nombreuses que les Québécois à être titulaires d'un diplôme – tous les niveaux confondus (Conseil du statut de la femme, 2016:30) –, la deuxième partie de ce bulletin compare la scolarité des mères avec celle des pères, afin de comprendre comment cette progression de la scolarité des femmes se manifeste dans les familles entre 2006 et 2016. Par ailleurs, puisque toutes les mères de famille n'ont pas le même profil, la troisième partie de ce bulletin est consacrée à la mise en perspective de leur niveau de scolarité selon certaines caractéristiques sociales, comme le fait de déclarer une identité autochtone ou d'être nées à l'extérieur du Canada. Enfin, la dernière partie du bulletin s'intéresse aux liens entre le niveau de scolarité des mères et leur contribution aux revenus totaux d'emploi des familles.

## Familles avec enfants et scolarité en 2016: quelques constats

En 2016, une très grande majorité (90 %) des familles avec enfants de tous âges compte un parent diplômé (l'un ou l'autre des conjoints ou le parent seul). Parmi elles, une famille sur six (59 %) comprend un parent dont le plus haut diplôme obtenu est de niveau postsecondaire et, plus spécifiquement, près d'une famille sur quatre (38 %) compte un parent diplômé de l'université. Au sein de ces familles dont un parent est universitaire, la proportion d'entre elles où au moins un des parents a fait des études de premier cycle s'élève à 25 %. Par ailleurs, parmi les familles avec enfants dont l'un des conjoints ou le parent seul a un diplôme postsecondaire, la proportion des familles dont le parent est diplômé de niveau collégial est de 21 %. Enfin, un peu moins d'une famille sur trois (31 %) comprend un parent dont le plus haut diplôme obtenu est de niveau secondaire (données non présentées).

En fonction du niveau de scolarité atteint par les deux parents et de l'âge des enfants, il est possible de faire une typologie des familles biparentales, ce qui permet de repérer les configurations de couples les plus fréquentes et de donner un aperçu de la scolarité atteinte



3 Cela correspond à 2 175 familles, ce qui représente 0,2 % de l'ensemble des familles avec enfants au Québec en 2016.

**Tableau 1** Répartition, en pourcentage, des familles biparentales selon certaines configurations de couples au regard du plus haut diplôme obtenu par chacun des parents et selon l'âge du plus jeune enfant à la maison, Québec, 2016

	Âge du plus jeune enfant				
	Total (n = 906 170)	0-4 ans (n = 293 945)	5-11 ans (n = 219 700)	12-17 ans (n = 149 830)	18 ans ou plus (n = 242 695)
Plus haut diplôme obtenu	%				
<b>Total des familles biparentales</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Les deux parents sont sans diplôme	<b>5,2</b>	3,5	3,2	4,4	9,7
Les deux parents ont un diplôme de niveau secondaire	<b>18,6</b>	16,3	16,9	18,9	23,0
Les deux parents ont un diplôme postsecondaire	<b>38,8</b>	43,3	43,8	38,5	28,9
Un parent est sans diplôme, l'autre a un diplôme	<b>12,4</b>	11,0	10,6	12,5	15,8
Un parent a un diplôme de niveau secondaire, l'autre a un diplôme postsecondaire	<b>24,9</b>	25,9	25,5	25,7	22,6

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C2 de la commande spéciale CO-1987.

par les parents d'enfants d'âge préscolaire, d'âge scolaire et majeurs.

#### La scolarité des parents en couple, différente selon l'âge des enfants

D'abord, notons que près d'une famille biparentale avec enfants sur quatre (39 %) est dirigée par des parents qui ont tous les deux un diplôme d'études postsecondaires. Parmi ces familles, la proportion de celles dont les deux parents sont diplômés de l'université atteint 21 %. Soulignons aussi que 11 % de ces familles sont composées d'un parent possédant un diplôme universitaire et d'un parent possédant un diplôme d'études collégiales (données non présentées).

Le **tableau 1** montre que la configuration des parents selon l'âge de la scolarité qui revient le plus souvent est celle où les deux parents ont un diplôme d'études postsecondaires : cela touche 44 % des familles avec enfants dont le plus jeune est âgé entre 5 et 11 ans, 43 % de celles qui ont des enfants d'âge préscolaire, 39 % des familles dont l'enfant le plus jeune est âgé entre 12 et 17 ans et, enfin, 29 % des familles avec enfants majeurs.

La deuxième configuration la plus fréquente parmi toutes les familles considérées pour cette analyse est celle où un parent a un diplôme de niveau secondaire et l'autre parent, un diplôme postsecondaire. Cela concerne 26 % des familles dont le plus jeune enfant est d'âge préscolaire, 26 % des familles dont l'enfant le plus jeune est âgé entre 12 et 17 ans, 26 % des familles dont le plus jeune enfant est âgé entre 5 et 11 ans et, enfin, 23 % des familles avec enfants majeurs. Pour toutes ces familles, il est plus fréquent que la mère ait un diplôme postsecondaire et que son conjoint soit diplômé de niveau secondaire que l'inverse (données non présentées).

La troisième configuration de couple la plus fréquente présentée dans le **tableau 1** correspond à celle où les deux parents ont un diplôme de niveau secondaire. Cette configuration touche 23 % des familles avec enfants majeurs, 19 % des familles dont le plus jeune enfant est âgé entre 12 et 17 ans, 17 % des familles dont l'enfant le plus jeune est âgé entre 5 et 11 ans et, enfin, 16 % des familles avec au moins un enfant d'âge préscolaire.

Par ailleurs, notons que parmi les parents qui ont tous les deux un diplôme postsecondaire,

la configuration la plus fréquente est celle où ils sont diplômés de l'université. Cela concerne 25 % des familles avec au moins un enfant d'âge préscolaire, 24 % des familles dont le plus jeune enfant est âgé entre 5 et 11 ans, et 20 % des familles dont l'enfant le plus jeune est âgé entre 12 et 17 ans. Les familles avec des enfants majeurs sont, quant à elles, moins concernées par cette réalité, dans 14 % des cas (données non présentées).

#### La scolarité des parents est plus élevée dans les familles avec de jeunes enfants

Ces données permettent aussi, en quelque sorte, de brosser un portrait des générations en matière de scolarité par l'intermédiaire de l'âge des enfants. Les parents avec de jeunes enfants font ainsi partie, en général, d'une génération plus jeune que ceux qui ont seulement des enfants majeurs. Les données analysées révèlent une nette progression de la scolarisation des parents plus jeunes par rapport à leurs aînés. Par exemple, la proportion de familles dont les deux parents sont sans diplôme augmente à mesure que s'élève l'âge des enfants. De fait, la proportion de couples dans cette situation est plus de deux fois plus élevée chez les familles avec enfants majeurs

que chez les familles avec au moins un enfant d'âge préscolaire (10 % c. 4 %). Autre exemple, la proportion de couples où les deux parents ont un diplôme postsecondaire (diplôme collégial ou universitaire) diminue avec l'avancée en âge des enfants : 43 % lorsque l'enfant a entre 0 et 4 ans et 29 % lorsqu'il n'y a que des enfants majeurs dans la famille.

### Les parents d'enfants plus âgés, plus homogames en matière de scolarité

Il est également possible d'avoir une idée de l'évolution du degré d'homogamie des couples selon l'âge des enfants, c'est-à-dire de mesurer la tendance à rechercher un conjoint ou une conjointe dans le même groupe social que le sien. D'après ces données, l'homogamie de scolarité<sup>4</sup>, ou le fait d'être en couple avec un conjoint ou une conjointe qui a un niveau de diplôme proche ou identique au sien, augmente avec l'âge des enfants. Ainsi, les familles avec au moins un enfant majeur se composent de couples détenant un diplôme similaire dans

46 % des cas. Cette proportion passe à 42 % chez les parents dont l'enfant le plus jeune est âgé entre 12 et 17 ans, à 41 % chez les couples dont le plus jeune enfant est âgé entre 5 et 11 ans et, enfin, à 40 % chez les couples dont le plus jeune enfant est d'âge préscolaire (**tableau 2**). L'homogamie de scolarité diminue donc de 6 points de pourcentage entre les parents d'enfants majeurs, qui sont en général plus âgés, et ceux qui ont des tout-petits, qui sont souvent plus jeunes. Ces données sur les parents québécois renvoient à une tendance également observée ailleurs, comme en Europe. En France, par exemple, l'homogamie de scolarité au sein des couples a aussi diminué depuis quelques décennies (Bouchet-Valat et Grobon, 2019 : 132 ; Vanderschelden, 2006 : 53).

### Les mères plus scolarisées que les pères, une situation fréquente dans les familles biparentales

Les données du recensement permettent aussi de comparer la scolarité du père à celle de la

mère à l'intérieur d'une même famille. Elles révèlent qu'il est plus fréquent de voir une mère avec une scolarité supérieure à celle du père, et ce, peu importe l'âge du plus jeune enfant de la famille, parmi les catégories présentées dans le **tableau 2**. Cependant, un écart de 11 points de pourcentage distingue les familles avec enfants majeurs (28 %) de celles avec au moins un enfant d'âge préscolaire (39 %). Ces familles où la mère a une scolarité plus élevée que celle du père dépassent, en importance, celles où le père présente une scolarité plus élevée. La proportion est presque double chez les familles avec au moins un enfant âgé entre 0 et 4 ans (39 % c. 21 %), alors que l'écart est moindre entre les mères et les pères d'enfants majeurs (28 % c. 25 %).

**Tableau 2** Répartition, en pourcentage, des familles biparentales selon trois configurations du niveau de scolarité des conjoints et selon le groupe d'âge du plus jeune enfant, Québec, 2016

Configurations du niveau de scolarité des conjoints	Groupe d'âge du plus jeune enfant (2016)				
	Total (n = 906 170)	0-4 ans (n = 293 945)	5-11 ans (n = 219 700)	12-17 ans (n = 149 830)	18 ans ou plus (n = 242 695)
	%				
<b>Total des familles biparentales</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
La mère a un niveau de scolarité supérieur à celui du père	<b>35,1</b>	39,1	37,3	35,2	28,4
Le père a un niveau de scolarité supérieur à celui de la mère	<b>22,4</b>	20,8	21,5	22,6	25,1
Les deux parents ont un niveau de scolarité similaire	<b>42,5</b>	40,1	41,3	42,2	46,5

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C2 de la commande spéciale CO-1987.

4 L'homogamie de scolarité est évaluée ici à partir des six possibilités suivantes : aucun diplôme ; niveau secondaire, collégial de 2 ans ou moins, collégial de plus de 2 ans, universitaire de premier cycle et universitaire de deuxième et troisième cycles.

## Évolution depuis 2006 : une scolarité en progression surtout chez les mères

Si on compare les données de 2016 avec celles de 2006, on constate que la scolarité des parents des familles avec enfants a progressé. Plus précisément, cette comparaison dans le temps révèle que la progression de la scolarité est plus nette chez les mères que chez les pères (tableau 3). Il s'agit ici de comparer la scolarité des pères en général (familles monoparentales et familles biparentales) en 2016 avec celle des pères en 2006, et de faire le même exercice avec les mères pour la même période. De fait, en 2006, 41 % des pères avaient un diplôme de niveau postsecondaire alors qu'en 2016, la proportion s'élève à 47 % (+ 6 points de pourcentage). Du côté des mères, en dix ans, la proportion de celles qui ont un diplôme postsecondaire a augmenté de 10 points de pourcentage, passant de 44 % à 54 %. La progression de la scolarité est aussi très nette lorsqu'on s'intéresse aux mères diplômées de l'université. En 2006, 25 % des

mères étaient dans cette situation, alors qu'en 2016, elles sont 33 % (+ 8 points). Pendant la même période, la proportion de pères diplômés de l'université a augmenté de 3 points de pourcentage (passant de 26 % à 29 %).

### Les mères en couple plus scolarisées que les mères monoparentales

Si la scolarité des mères a progressé en dix ans, elle n'a cependant pas évolué de la même manière chez les mères qui sont en couple et chez celles qui sont monoparentales (tableau 4). Une comparaison entre les mères en couple et les mères seules révèle que les premières sont plus scolarisées que les secondes : en 2016, 59 % des mères en couple possèdent un diplôme postsecondaire, alors que la proportion s'élève à 41 % pour les mères monoparentales. La progression entre 2006 et 2016 a aussi été plus importante pour les mères de familles biparentales que les mères monoparentales :

elle a augmenté de 12 points de pourcentage chez les premières et de 7 points de pourcentage chez les secondes.

Si on s'intéresse aux mères diplômées de l'université, l'écart est aussi bien visible. En 2016, 36 % des mères de familles biparentales détiennent un diplôme universitaire, alors que cela concerne 22 % des mères seules. Entre 2006 et 2016, la progression de la scolarité des mères en couple est aussi plus importante que celle des mères monoparentales (+ 9 points c. + 4 points).

**Tableau 3** Répartition, en pourcentage, des mères et des pères avec enfants de tous âges selon le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2006 et 2016

	Mères		Pères	
	2006 (n = 1 188 805)	2016 (n = 1 191 830)	2006 (n = 991 855)	2016 (n = 999 695)
Plus haut diplôme obtenu	%			
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Diplôme d'études universitaires</b>	<b>25,0</b>	<b>32,9</b>	<b>25,7</b>	<b>29,3</b>
Premier cycle	18,9	23,4	17,4	19,0
Études supérieures	6,1	9,6	8,3	10,3
<b>Diplôme d'études collégiales</b>	<b>19,3</b>	<b>21,3</b>	<b>15,6</b>	<b>17,3</b>
Deux ans ou moins	7,1	7,5	5,7	6,4
Plus de deux ans	12,2	13,8	9,9	10,9
<b>Diplôme d'études secondaires</b>	<b>37,5</b>	<b>32,9</b>	<b>40,7</b>	<b>39,8</b>
<b>Aucun diplôme</b>	<b>18,2</b>	<b>12,9</b>	<b>18,0</b>	<b>13,5</b>

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2006 et de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1\_2006 (2006) et C2 (2016) de la commande spéciale CO-1987.

**La scolarité des mères, un indicateur de changements sociaux**

Ces données témoignent de changements sociaux importants, car les femmes n’ont pas toujours eu le même accès à l’éducation que les hommes (Baillargeon, 2012). Depuis

les dernières décennies, la progression de la scolarité des femmes est importante et pour la première fois, en 2006, les données du recensement ont révélé que dans la population québécoise âgée de 25 à 64 ans, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses

que les hommes à détenir un grade universitaire au Québec. Depuis, l’augmentation a été continue et, en 2016, l’écart de scolarisation universitaire était de 5 points de pourcentage en faveur des femmes (28 % c. 23 %) (Lessard, 2020 : 26-27).

**Tableau 4 Répartition, en pourcentage, des familles avec enfants selon le plus haut diplôme obtenu par la mère et selon le type de famille, Québec, 2006 et 2016**

	Mères en couple		Mères seules	
	2006 (n = 913 915)	2016 (n = 906 160)	2006 (n = 274 890)	2016 (n = 285 870)
Plus haut diplôme obtenu	%			
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Diplôme d'études universitaires</b>	<b>27,1</b>	<b>36,3</b>	<b>18,0</b>	<b>22,2</b>
Premier cycle	20,4	25,6	13,8	16,2
Études supérieures	6,6	10,7	4,1	6,0
<b>Diplôme d'études collégiales</b>	<b>20,3</b>	<b>22,2</b>	<b>16,1</b>	<b>18,6</b>
Deux ans ou moins	7,0	7,3	7,3	7,8
Plus de deux ans	13,3	14,8	8,8	10,7
<b>Diplôme d'études secondaires</b>	<b>37,2</b>	<b>31,4</b>	<b>38,6</b>	<b>37,7</b>
<b>Aucun diplôme</b>	<b>15,4</b>	<b>10,2</b>	<b>27,4</b>	<b>21,6</b>

Source : Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2006 et de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1\_2006 (2006) et C2 (2016) de la commande spéciale CO-1987.

**Un niveau de scolarité qui varie selon l’origine culturelle**

Bien qu’elles soient plus scolarisées qu’avant, les mères de famille du Québec n’ont pas toutes le même niveau de scolarité selon leurs caractéristiques culturelles. Ces écarts se révèlent si on observe de plus près les données sur les mères d’enfants de tous âges qui déclarent une identité autochtone<sup>5</sup> et celles qui n’en déclarent pas, ainsi que les données sur les mères qui sont nées à l’étranger et celles qui sont natives du Québec<sup>6</sup>.

**Les mères autochtones largement moins diplômées que les mères non autochtones**

Des écarts de niveau de scolarité apparaissent si on s’intéresse à la question de l’identité autochtone des mères d’enfants de tous âges. La proportion de mères autochtones qui ne sont pas diplômées est près de trois fois plus grande (38 %) que celle des mères non autochtones (13 %). Cet écart se révèle également quand on se rapporte aux diplômes de niveau universitaire. Ainsi, 33 % des mères non autochtones sont diplômées de l’université alors que cela

concerne 12 % des mères autochtones. La différence est aussi visible chez les diplômées des cycles supérieurs : la **figure 1** révèle un écart de 8 points de pourcentage entre les mères non autochtones qui ont un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle (10 %) et les mères qui sont autochtones (2 %). Si les mères d’enfants d’âge préscolaire sont en général plus scolarisées que celles qui ont des enfants plus âgés, la différence entre les mères autochtones et les mères non autochtones est ici aussi importante. De fait, les mères non autochtones de tout-petits sont

5 L’appartenance à un peuple autochtone étant établie sur une base volontaire dans le cadre du recensement, les données populationnelles relatives aux Premières Nations et aux Inuits ne présentent pas le même niveau de probité que les autres informations recueillies. De plus, certaines communautés autochtones refusent de répondre au recensement, excluant du même coup leurs populations du portrait général établi (Commission d’enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019 : 102).

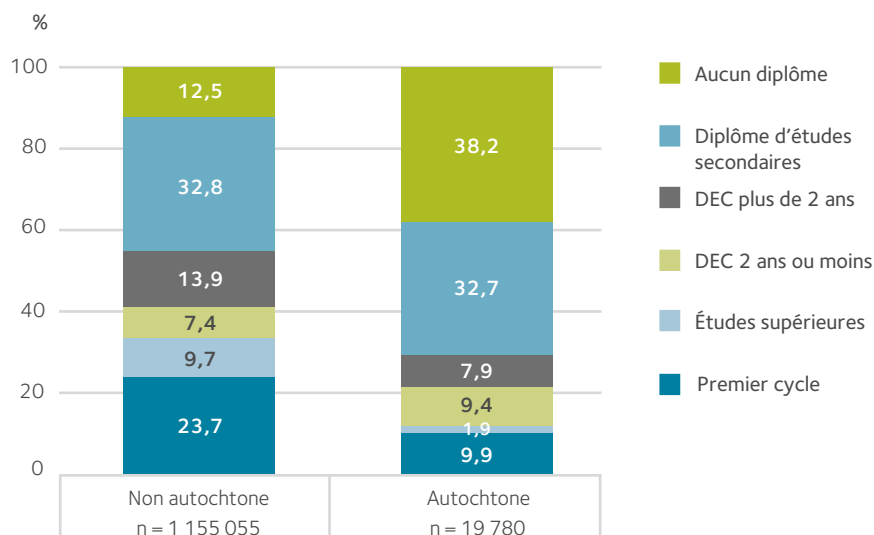
6 Seules les familles dont les deux parents ont déclaré une identité autochtone ou immigrante ont été retenues aux fins de cette analyse. Les familles mixtes sont exclues, car les données à notre disposition ne permettent pas de distinguer le sexe du conjoint autochtone ou immigrante.

quatre fois plus diplômées de l'université (42 %) que les mères autochtones (9 %) (données non présentées). Les écarts entre le niveau de scolarité des mères non autochtones et des mères autochtones renvoient au niveau de scolarité des Autochtones en général, plus faible que celui des non-Autochtones. De fait, si 13 % des personnes non autochtones âgées de 25 à 64 ans ne détiennent aucun diplôme, la proportion atteint 31 % chez les membres des Premières Nations et 54 % chez les Inuits. Ces tendances peuvent s'expliquer par l'isolement de certaines communautés et par la barrière linguistique (Posca, 2018 : 4).

**Les mères de familles immigrantes, plus scolarisées que les mères natives**

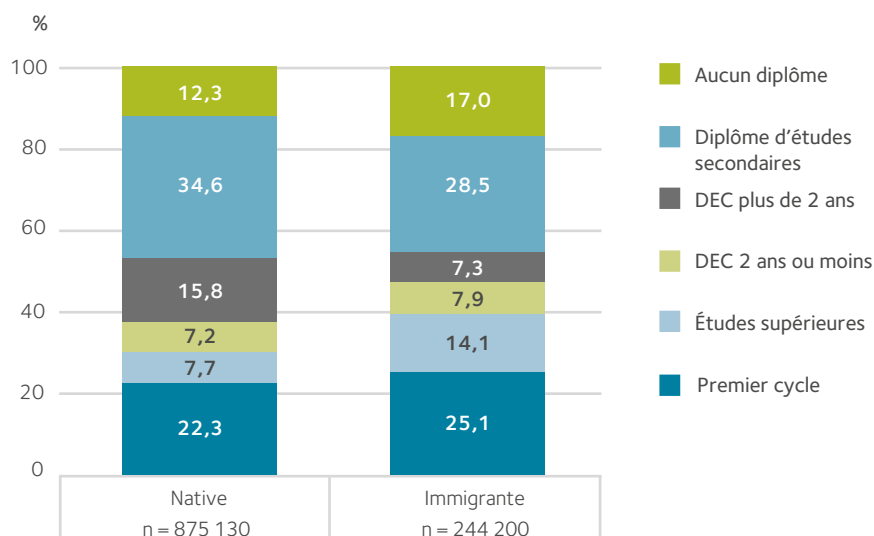
Des écarts de niveau de scolarité sont aussi visibles entre les mères d'enfants de tous les âges si l'on se penche sur leur statut d'immigration. La proportion de mères nées à l'extérieur du Canada qui sont diplômées de l'université dépasse de près de 10 points de pourcentage celle des mères qui sont nées au Québec (39 % c. 30 %). La **figure 2** montre que l'écart est encore plus grand chez celles qui sont diplômées des deuxième et troisième cycles de l'université. Les mères immigrantes sont près de deux fois plus diplômées des études supérieures que les mères natives (14 % c. 8 %). Les écarts de niveau de scolarité se manifestent aussi chez les mères d'enfants d'âge préscolaire. Ainsi, 50 % des mères immigrantes de tout-petits sont diplômées de l'université, pour 37 % des mères natives. Les mères immigrantes de tout-petits sont aussi presque deux fois plus diplômées des deuxième et troisième cycles que celles qui sont nées au Québec (20 % c. 11 %) (données non présentées). Ces données vont dans le même sens que celles présentées dans une édition précédente des bulletins *Quelle famille ?* qui précisaient que les familles immigrantes sont plus scolarisées que les familles natives (Ministère de la Famille, 2020 : 6-7). Les écarts de niveau de scolarité entre les mères immigrantes et les mères natives peuvent s'expliquer, notamment, par la sélection administrative des familles immigrantes. En effet, la scolarisation constitue un critère de sélection des immigrants et des immigrantes au Canada, l'immigration étant considérée comme un moyen de combler les pénuries actuelles et anticipées de main-d'œuvre qualifiée (Turcotte, 2018).

**Figure 1 Répartition, en pourcentage, des familles avec enfants de tous âges selon le plus haut diplôme obtenu et la déclaration d'une identité autochtone de la mère, Québec, 2016**



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C2 de la commande spéciale CO-1987.

**Figure 2 Répartition, en pourcentage, des familles avec enfants de tous âges selon le plus haut diplôme obtenu et le statut d'immigration de la mère, Québec, 2016**



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C2 de la commande spéciale CO-1987.

## Niveau de scolarité et contribution au revenu familial

Avoir un niveau de scolarité élevé favorise, en règle générale, l'obtention d'un meilleur revenu d'emploi. L'Institut de la statistique du Québec a montré qu'au Québec, en 2016, détenir comme plus haut niveau de scolarité un certificat ou un diplôme universitaire plutôt qu'un diplôme ou un certificat des secteurs professionnel ou collégial est plus rémunérateur (Crespo, 2018 : 7). Pour les mères, être plus scolarisées peut se traduire par une contribution plus importante aux revenus d'emploi de la famille<sup>7</sup>.

### Les mères diplômées contribuent davantage aux revenus que celles qui ne sont pas diplômées

Au Québec, en 2016, le cas de figure le plus souvent observé parmi les familles biparentales avec enfants est celui où la femme gagne moins que son conjoint<sup>8</sup>. Peu importe le niveau de scolarité de la mère, la proportion de familles où elle gagne entre 0 % et 40 % du revenu d'emploi familial est de 54 % (données non présentées). Cependant, plus la mère est diplômée, plus sa contribution aux revenus d'emploi de la famille augmente. Ainsi, si 15 % des mères sans diplôme ont des revenus d'emploi plus élevés que leur conjoint, la proportion passe à 22 % chez celles qui sont diplômées de l'université. L'inverse est aussi avéré : 68 % des mères sans diplôme gagnent moins que leur conjoint, comparativement à moins de la moitié des mères universitaires (45 %) (figure 3).

Certaines différences apparaissent entre les familles par rapport à la contribution de la mère aux revenus d'emploi de la famille quand on s'intéresse à la fois à la scolarité des mères et à l'âge des enfants (tableau 5). Par exemple, la proportion de mères sans diplôme qui ont des enfants d'âge préscolaire et qui gagnent des revenus d'emploi moins élevés que le père est plus importante de 15 points de pourcentage que celle des mères dans la même situation avec des enfants majeurs (77 % c. 62 %). Les conséquences de ne pas avoir de diplôme sur

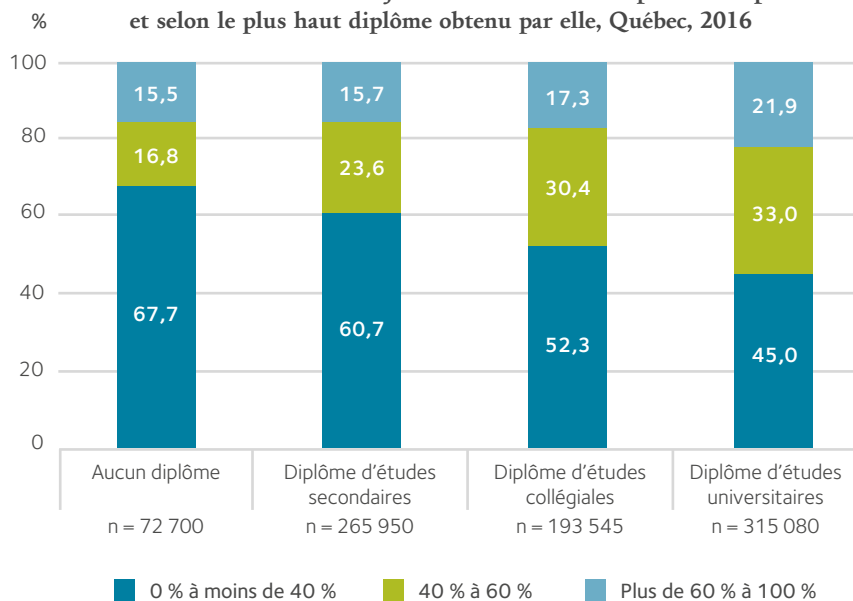
les revenus d'emploi des femmes et donc, sur leur contribution aux revenus de la famille, semblent être plus importantes pour celles qui ont des tout-petits que pour celles dont les enfants sont majeurs. Cela est particulièrement vrai pour les femmes faiblement scolarisées qui ont davantage tendance à diminuer leur présence sur le marché du travail salarié ou à s'en retirer complètement lorsqu'elles ont des enfants (Seery, 2020). Les mères sans diplôme qui ont des enfants d'âge préscolaire sont aussi, toutes proportions gardées, deux fois moins nombreuses à avoir des revenus d'emploi plus élevés que leur conjoint que celles qui ont des enfants majeurs (10 % c. 21 %).

Le tableau 5 montre aussi que plus les enfants sont âgés, plus les mères diplômées de l'université contribuent aux revenus d'emploi de la famille. Ainsi, 16 % des mères universitaires

qui ont des enfants d'âge préscolaire ont des revenus d'emploi plus élevés que ceux du père. La proportion grimpe à 22 % chez celles qui ont des enfants âgés entre 5 et 11 ans et à 26 % chez celles dont les enfants sont âgés entre 12 et 17 ans. Enfin, elle atteint 31 % chez les mères universitaires qui ont des enfants majeurs.

Si le gain associé à un niveau de scolarité universitaire est élevé chez les femmes comme chez les hommes, il n'en demeure pas moins que ces derniers gagnent encore des revenus d'emploi supérieurs (Crespo, 2018 : 2), en raison de la discrimination salariale (à poste et temps de travail égaux, elles gagnent moins) et de la diminution du temps de travail salarié des mères pour des raisons familiales (Belleau et Lobet, 2017 : 92 ; Ministère de la Famille, 2017b : 3).

**Figure 3 Répartition, en pourcentage, des familles biparentales selon la contribution de la conjointe aux revenus d'emploi du couple et selon le plus haut diplôme obtenu par elle, Québec, 2016**



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R4 de la commande spéciale CO-2059.

7 Les données présentées ici concernent la contribution de la conjointe aux revenus totaux d'emploi avant impôts des familles biparentales avec enfants, selon son niveau de scolarité. Notons que le nombre de familles pour lesquelles une contribution de la mère est calculée ne correspond pas au nombre total des familles biparentales avec enfants. Cela s'explique par le fait que du total des familles a été soustrait le nombre de celles où les deux conjoints ont un revenu d'emploi nul (à l'exemple des prestataires de l'aide de dernier recours ou encore des personnes retraitées) et celles où l'un des conjoints ou les deux ont un revenu d'emploi négatif (comme les travailleurs ou les travailleuses autonomes dont le revenu est déficitaire).

8 Il est considéré que la mère qui fournit entre 0 % à 40 % du revenu d'emploi gagne moins que son conjoint. Quand elle y contribue pour 40 % à 60 %, son revenu d'emploi est alors comparable à celui de son conjoint et enfin, lorsqu'elle fournit de 60 % à 100 % du revenu d'emploi de la famille, elle gagne plus que lui.



**Tableau 5** Répartition, en pourcentage, des familles biparentales selon le plus haut diplôme obtenu par la conjointe et sa contribution aux revenus d'emploi du couple, et selon l'âge du plus jeune enfant, Québec, 2016

Âge du plus jeune enfant	Contribution de la conjointe aux revenus d'emploi du couple	Plus haut diplôme obtenu par la conjointe				
		Total <sup>1</sup>	Aucun diplôme	Diplôme d'études secondaires	Diplôme d'études collégiales	Diplôme d'études universitaires
<b>0 à 4 ans</b>	<b>Total</b>	n = 281 605 100,0	n = 19 775 100,0	n = 76 440 100,0	n = 61 505 100,0	n = 123 870 100,0
	0 % à moins de 40 %	62,8	77,5	71,5	63,3	54,9
	40 % à 60 %	23,8	12,3	18,1	24,7	28,8
	Plus de 60 % à 100 %	13,3	10,2	10,4	12,0	16,3
<b>5 à 11 ans</b>	<b>Total</b>	n = 211 350 100,0	n = 13 415 100,0	n = 60 075 100,0	n = 49 825 100,0	n = 88 030 100,0
	0 % à moins de 40 %	48,9	68,5	58,8	48,6	39,3
	40 % à 60 %	33,1	18,1	26,9	35,1	38,6
	Plus de 60 % à 100 %	17,9	13,4	14,3	16,2	22,1
<b>12 à 17 ans</b>	<b>Total</b>	n = 144 135 100,0	n = 11 935 100,0	n = 46 170 100,0	n = 35 185 100,0	n = 50 845 100,0
	0 % à moins de 40 %	48,3	64,7	56,7	47,1	37,5
	40 % à 60 %	31,7	21,2	26,9	34,6	36,6
	Plus de 60 % à 100 %	20,0	14,0	16,4	18,2	25,9
<b>18 ans et plus</b>	<b>Total</b>	n = 210 185 100,0	n = 27 565 100,0	n = 83 265 100,0	n = 47 020 100,0	n = 52 335 100,0
	0 % à moins de 40 %	49,5	61,6	54,3	45,9	38,7
	40 % à 60 %	26,1	17,4	24,5	29,5	30,1
	Plus de 60 % à 100 %	24,5	21,0	21,3	24,6	31,2

1 Les familles où les deux conjoints ont un revenu d'emploi nul (à l'exemple des prestataires de l'aide de dernier recours ou encore des personnes retraitées) et celles où l'un des conjoints ou les deux ont un revenu d'emploi négatif (comme les travailleurs ou les travailleuses autonomes dont le revenu est déficitaire) sont exclues du total.

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R4 de la commande spéciale CO-2059.

## En résumé

### Au Québec, en 2016 :

- Près de quatre familles biparentales avec enfants sur dix (39 %) sont dirigées par des parents qui ont tous les deux un diplôme d'études postsecondaires. Parmi ces familles, la moitié (21 %) est composée de deux parents diplômés de l'université.
- La configuration de parents selon l'angle de la scolarité la plus fréquente est celle où les deux parents ont un diplôme d'études postsecondaires : cela concerne 39 % des familles biparentales avec enfants.
- Les parents d'enfants plus jeunes sont plus scolarisés que les parents d'enfants plus vieux. Par exemple, la proportion de familles dont les deux parents sont sans diplôme atteint 10 % chez les familles avec enfants majeurs, comparativement à 4 % chez celles comptant au moins un enfant d'âge préscolaire.
- L'homogamie de scolarité des parents augmente avec l'âge des enfants. Ainsi, 46 % des familles avec enfants majeurs se composent de couples détenant un diplôme similaire. Chez les familles comptant au moins un enfant mineur, cette proportion se situe entre 40 % et 42 %, selon l'âge du plus jeune enfant.
- Il est plus fréquent de voir une mère avec une scolarité supérieure à celle du père (35 %) que le phénomène inverse (22 %).
- Entre 2006 et 2016, la progression de la scolarité des mères a été plus importante que celle des pères. Par exemple, la proportion de mères diplômées de l'université est passée de 25 % à 33 % (+ 8 points de pourcentage) pendant cette période, alors que celle des pères dans la même situation est passée de 26 % à 29 % (+ 3 points).
- En 2016, les mères en couple sont plus scolarisées que les mères monoparentales : 59 % des conjointes possèdent un diplôme post-secondaire, alors que la proportion s'élève à 41 % pour les mères monoparentales.
- Les mères autochtones sont moins scolarisées que les mères non autochtones : la proportion de mères autochtones qui ne sont pas diplômées est près de trois fois plus grande (38 %) que celle des mères non autochtones (13 %).
- Les mères immigrantes sont plus scolarisées que les mères natives : la proportion de mères immigrantes qui sont diplômées de l'université dépasse de près de 10 points de pourcentage celle des mères qui sont nées au Québec (39 % c. 30 %).
- Plus la mère est diplômée, plus sa contribution aux revenus d'emploi de la famille augmente. Ainsi, 68 % des mères sans diplôme gagnent des revenus d'emploi moins élevés que leur conjoint (entre 0 % et 40 % des revenus de la famille), alors que 45 % des mères universitaires sont dans cette situation.
- Plus les enfants sont âgés, plus les mères diplômées de l'université contribuent aux revenus d'emploi de la famille. En effet, 16 % des mères universitaires qui ont des enfants d'âge préscolaire ont des revenus d'emploi plus élevés que ceux du père, et la proportion atteint 31 % chez les mères universitaires qui ont des enfants majeurs.

## Bibliographie

BAILLARGEON, Denyse (2012). *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal.

BELLEAU, Hélène et Delphine LOBET (2017). *L'amour et l'argent. Guide de survie en 60 questions*, Montréal, Les éditions du remue-ménage.

BINGOLY-LIWORO, Germain et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK (2006). « Devenir parent au Canada. L'effet de l'allongement des études », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, p. 103-140.

BOUCHET-VALAT, Milan et Sébastien GROBON (2019). « Homogames un jour, homogames toujours ? Rencontre pendant les études et proximité de diplôme et de carrière au sein des couples en France », *Institut national d'études démographiques*, vol. 74, n° 1, p. 131-154.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport final*, Québec, Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics Québec.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016). *Portraits statistiques. Égalité femmes hommes. Ensemble du Québec*, Québec.

CRESPO, Stéphane (2018). « Niveau de scolarité et revenu d'emploi », *Institut de la statistique du Québec, Données sociodémographiques en bref*, vol. 23, n° 1, p. 1-12.

DESROSIERS, Hélène (2013). « Conditions de la petite enfance et préparation pour l'école : l'importance du soutien social aux familles », *Portraits et trajectoires*, Québec, Institut de la statistique du Québec, n° 18, p. 1-15.

DESROSIERS, Hélène, Karine TÊTREAU et Michel BOIVIN (2012). « Caractéristiques démographiques, socioéconomiques et résidentielles des enfants vulnérables à l'entrée à l'école », *Portraits et trajectoires*, Québec, Institut de la statistique du Québec, n° 14, p. 1-11.

GAUTHIER, Marc-André (2014). « Regard sur deux décennies d'évolution du niveau de scolarité de la population québécoise à partir de l'Enquête sur la population active », *Institut de la statistique du Québec, Coup d'œil sociodémographique*, n° 30, p. 1-7.

HOFF, Erika (2013). « Interpreting the Early Language Trajectories of Children From Low-SES and Language Minority Homes : Implications for Closing Achievement Gaps », *Developmental Psychology*, vol. 49, n° 1, p. 4-14.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *Données sociales du Québec*, Québec.
- KAMANZI, Pierre Canisius et Pierre DORAY (2015). « La démocratisation de l'enseignement supérieur au Canada: la face cachée de la massification », *Canadian Sociological Association/La Société canadienne de sociologie*, vol. 52, n° 1, p. 38-65.
- KNIGHTON, Tamara et Sheba MIRZA (2002). « L'incidence du niveau de scolarité des parents et du revenu du ménage sur la poursuite d'études postsecondaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 8, n° 3, p. 25-32.
- LAVOIE, Amélie et Catherine FONTAINE (2016). *Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- LAVOIE, Amélie, Lucie GINGRAS et Nathalie AUDET (2019). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017: portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Tome 1.
- LESSARD, Christine (2020). *Les titulaires d'un grade universitaire au Québec: ce qu'en disent les données du Recensement de 2016*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003). « La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 26, p. 1-9.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2017a). « Un, deux, trois enfants ? Bientôt, plus tard, jamais ? Les désirs et projets d'enfants des Québécoises », *Bulletin Quelle famille ?*, vol. 5, n° 3, p. 1-12.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2017b). « Les mères et leur contribution au revenu d'emploi des familles. Un aperçu à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 », *Bulletin Quelle famille ?*, vol. 5 n° 1, p. 1-13.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2020). « Les familles immigrantes et mixtes au Québec. Un portrait statistique à partir du Recensement de 2016 », *Bulletin Quelle famille ?*, vol. 7, n° 1, p. 1-16.
- NEILL, Ghyslaine, Hélène DESROSIERS, Amélie DUCHARME et Lucie GINGRAS (2006). « L'acquisition du vocabulaire chez les jeunes enfants au Québec: le rôle de l'environnement familial et économique », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 1, p. 149-168.
- PELLETIER, Michelle et Sylvie RHEAULT (2005). *La réussite scolaire des garçons et des filles: l'influence du milieu socioéconomique. Analyse exploratoire*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- POSCA, Julia (2018). *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).
- SIMARD, Micha, Amélie LAVOIE et Nathalie AUDET (2018). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- SEABROOK, Jamie A. et William AVISON (2015). « Family Structure and Children's Socioeconomic Attainment: A Canadian Sample », *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, vol. 52, n° 1, p. 66-88.
- SEERY, Annabelle (2020). « Une politique familiale visant une meilleure articulation famille-travail. Enjeux pour des parents québécois de milieu socioéconomique modeste », *Enfances, Familles, Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n° 35.
- TURCOTTE, Martin (2018). *Résultats en éducation et sur le marché du travail des enfants issus de l'immigration selon leur région d'origine, 2006 et 2016*, Ottawa, Centre de la statistique ethnoculturelle, langue et immigration, Statistique Canada.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (2015). *Emploi et gestion des ressources humaines dans l'économie du savoir*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- VANDERSCHULDEN, Mélanie (2006). « Homogamie socioprofessionnelle et ressemblance en termes de niveau d'études: constat et évolution au fil des cohortes d'unions », *Économie et statistique*, n° 398-399, p. 33-58.

## Notions, définitions et particularités des données

### Famille de recensement

Au sens du recensement, une famille de recensement fait partie des ménages privés. La famille de recensement est définie comme suit : 1) un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints ; 2) un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires ; 3) un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec un ou plusieurs enfants dans le même logement. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

### Il est à noter que :

- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement.
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme un enfant vivant dans une famille au sens du recensement.
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut correspondre, par exemple, à un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus s'il vit toujours avec ses parents.
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la responsabilité principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été compté, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec une personne, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille.
- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement sont considérés comme hors famille de recensement.

- Une famille sans enfant peut faire référence à un couple de parents dont tous les enfants ont quitté le domicile familial.

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées sur la base des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire.

Les concepts de famille de recensement, de situation des particuliers dans la famille de recensement et de structure de la famille de recensement sont les mêmes depuis 2001. Avant 2001, le concept de famille de recensement a été le même de 1976 à 1996. Les changements apportés au concept de famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « Famille de recensement » du *Dictionnaire du recensement* de 2011 et sous « Comparabilité historique » du *Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011*. Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe : *Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années*.

### Identité autochtone

- Désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui sont membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des traités (aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada) et/ou les personnes membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que par la notion de peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Notons que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens au Recensement de la population de 2016.

### Immigrant ou immigrante

- Désigne la personne qui est, ou qui a déjà été, immigrante reçue ou résidente permanente. Elle s'est vue accorder le droit de résider au Canada en permanence par les autorités de l'immigration. Celle qui a obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation est comprise dans ce groupe. Dans le Recensement de 2016, les personnes immigrantes comprennent celles qui sont arrivées au Canada le 10 mai 2016 ou avant.

### Revenus totaux d'emploi avant impôts

- Cela concerne tous les revenus reçus sous forme de traitements, de salaires et de commissions d'un travail rémunéré ou le revenu net d'un travail autonome dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession au cours de la période de référence. Pour le Recensement de 2016, la période de référence est l'année civile 2015 pour toutes les variables de revenu.

#### Des totaux qui paraissent erronés ?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5 ou de 10, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou sous-totaux.

## DONNÉES DISPONIBLES SUR DEMANDE

D'autres données sont disponibles sur demande. Faites votre commande à l'adresse de courriel suivante : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).

### PRODUCTION ET RÉDACTION

Marilyne Brisebois

### COORDINATION – BULLETINS QUELLE FAMILLE ?

Kevin Rousseau et Joanie Migneault

### RELECTURE

Kevin Rousseau, Joanie Migneault et Philippe Pacaut

### ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction des communications du ministère de la Famille

### POUR CITER CE DOCUMENT

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, « La scolarité des familles au Québec en 2016 », *Bulletin Quelle famille ?*, volume 8, numéro 2, 13 pages.

ISSN: 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

© Gouvernement du Québec

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques – Familles et enfance, ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).